



paramètres

*Sous la direction de*  
Marc Le Blanc *et* Maurice Cusson

# Traité de criminologie empirique

Quatrième  
édition  
entièrement  
revue et  
mise à jour



Les Presses de l'Université de Montréal

Extrait de la publication

## **TRAITÉ DE CRIMINOLOGIE EMPIRIQUE**

paramètres



Sous la direction de  
MARC LE BLANC et MAURICE CUSSON

# **TRAITÉ DE CRIMINOLOGIE EMPIRIQUE**

Quatrième édition

Les Presses de l'Université de Montréal



*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada*

Vedette principale au titre:

Traité de criminologie empirique

4<sup>e</sup> éd.

(Paramètres)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7606-2197-8

eISBN 978-2-7606-2597-6

1. Criminologie - Québec (Province). 2. Criminalité - Québec (Province). 3. Justice pénale - Administration - Québec (Province). 4. Délinquance juvénile - Québec (Province). 5. Services correctionnels - Québec (Province). I. Le Blanc, Marc, 1943- . II. Cusson, Maurice, 1942- . III. Collection: Paramètres.

HV6809.Q4C74 2010 364.9714 C2010-940807-1

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Les Presses de l'Université de Montréal, 2010

Les Presses de l'Université de Montréal reconnaissent l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour leurs activités d'édition.

Les Presses de l'Université de Montréal remercient de leur soutien financier le Conseil des arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

IMPRIMÉ AU CANADA EN JUIN 2010

# **Introduction : orientations de la recherche criminologique**

*Marc Le Blanc et Maurice Cusson*

La criminologie empirique peut être définie comme l'étude scientifique du phénomène criminel. C'est en 1960, avec la création par Denis Szabo de ce qui est devenu depuis l'École de criminologie de l'Université de Montréal, qu'elle a véritablement pris son essor. Jusqu'à cette date, un petit nombre de travaux sur les délinquants et les criminels avaient déjà paru, mais ils étaient dispersés, de nature descriptive et essentiellement d'orientation psychologique. Ainsi, nous pouvons mentionner le livre de Beausoleil (1949) sur la prévention de la délinquance et les premiers travaux de Mailloux (1956). L'École de criminologie a permis d'obtenir une masse critique de professeurs et de chercheurs qui devaient aider par la suite au développement de la discipline, amener une diversification des thèmes étudiés, contribuer au perfectionnement des méthodes de recherche et augmenter considérablement le nombre des publications.

L'activité scientifique menée au cours des 50 dernières années reposait sur une conception précise de la criminologie. Elle partait du principe que son objet — la criminalité, le crime et le criminel — ne constituait pas son unique raison d'être. La criminologie doit être non seulement une science, mais aussi une profession. Une science, c'est-à-dire une discipline qui fait évoluer les connaissances par une synthèse continue de la recherche théorique et de la recherche empirique. Une profession, c'est-à-dire une pratique qui mêle l'acquisition de connaissances et l'action, qui touche les politiques en matière criminelle et l'intervention directe

auprès des individus et des groupes. La science et la profession fusionnent ensemble dans la multidisciplinarité.

Dans cette conception de la criminologie, on vise à réaliser des intégrations. Celles-ci consistent à rassembler les notions et les données provenant de diverses disciplines, à les interpréter à la lumière de faits dégagés au cours des recherches empiriques et à cerner les implications des connaissances scientifiques dans la pratique. La criminologie, telle qu'elle est enseignée à l'Université de Montréal, comporte une approche compréhensive que peu de disciplines scientifiques et de professions suivent.

La réalisation d'un ouvrage de synthèse était devenue nécessaire en raison de l'extrême diversité des sujets étudiés et du grand nombre de travaux scientifiques liés à la criminologie empirique. En 1985, Denis Szabo et Marc Le Blanc ont donné la première édition du *Traité de criminologie empirique*, qui portait comme titre *La criminologie empirique au Québec: phénomène criminel et justice pénale*. Les 13 chapitres de cet ouvrage ont été écrits par 18 chercheurs et professeurs, principalement de l'École de criminologie et du Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal. Cette première édition mettait en lumière les recherches conduites au cours des 25 premières années d'existence de la criminologie québécoise. La seconde édition, publiée en 1994, a pris en compte les récents travaux des chercheurs et a introduit de nouveaux thèmes de recherche. Neuf ans plus tard, en 2003, il était devenu nécessaire de faire état des résultats des nombreux travaux de recherche menés depuis le milieu des années 1990. En 2010, comme l'École de criminologie célèbre son cinquantième anniversaire de fondation et que les connaissances se sont considérablement agrandies, il nous paraît indiqué de faire paraître une quatrième édition.

Les quatre éditions du *Traité de criminologie empirique* procèdent d'une même conception de la criminologie: une science et une profession qui s'alimentent à diverses disciplines et qui se développent grâce à l'apport de diverses méthodologies scientifiques. Elles traitent toutes du phénomène social du crime, des causes de l'apparition et du développement des comportements criminels des individus, des moyens utilisés pour corriger ou modifier ces comportements, des méthodes de prévention de la délinquance et de traitement des délinquants. Certains thèmes de recherche sont abordés dans les quatre éditions parce que l'état de la recherche au

moment de leur publication le permettait. Par contre, d'autres thèmes n'ont trouvé leur place que dans une ou deux des éditions parce qu'ils étaient liés à des préoccupations propres à une époque ou à la présence d'équipes de recherche qui concentraient leurs efforts sur eux. Ainsi, le tout formé par les quatre éditions rend compte de l'ensemble de la criminologie empirique des 50 dernières années, alors que chacune des éditions reflète les intérêts d'une époque déterminée. Les modalités de production et les objectifs de cette quatrième édition demeurent les mêmes que ceux des éditions précédentes.

La criminologie provient d'un recentrage théorique et méthodologique qui s'opère à la jonction des sciences sociales, de la médecine, de la psychologie et du droit. Elle est devenue une discipline autonome qui s'incorpore dans la famille des sciences de l'homme et de la société. La science criminologique définit ses propres finalités, son propre champ d'investigation et d'activité. Le *Traité de criminologie empirique* témoigne de la fécondité de cette approche. L'adjonction de l'adjectif « empirique » au mot « criminologie » montre que notre propos n'est pas de tenir un discours scientifique sur le crime ou la réforme pénale. Le lecteur trouvera dans ce livre non pas des essais théoriques et des études de cas, mais plutôt des descriptions, des analyses et des explications qui concernent différents aspects du phénomène criminel et qui s'appuient sur les résultats de recherches utilisant des méthodes reconnues comme scientifiques dans les sciences humaines.

Les auteurs de ce volume s'appuient sur des travaux empiriques qui ont nécessité de coûteuses et laborieuses opérations de collecte et d'analyse statistique de données enfouies dans des articles, des thèses et des rapports de recherche. Il s'est agi pour eux non pas de présenter des discours idéologiques à un public amateur de nouveautés et de paradoxes, mais plutôt d'énoncer des faits établis.

Le caractère appliqué de notre discipline nous impose de mettre les résultats de nos travaux à la disposition non seulement de nos étudiants, mais également des criminologues et des autres professionnels actifs dans les divers domaines où la criminologie trouve à s'appliquer. Nous voudrions les doter d'un outil d'enseignement qui les mette au fait des acquisitions les plus récentes en criminologie et qui leur soit utile dans l'exercice de leur profession.

## LE CONTENU DE LA QUATRIÈME ÉDITION

Dans la première partie de l'ouvrage, la plus importante, sont décrits les différents aspects qu'est susceptible de prendre le phénomène criminel tel que les recherches québécoises permettent de l'appréhender. Les deux premiers chapitres portent sur les mouvements de la criminalité. Les auteurs exploitent parfois des sources de données qui n'étaient pas accessibles dans les éditions précédentes : statistiques officielles, enquêtes sur la victimisation et sur la délinquance racontée. Les statistiques criminelles, qui se sont considérablement améliorées au cours du dernier quart de siècle, révèlent une nette régression de la criminalité au cours des années 1990. Le fait mérite d'être signalé, car il représente quelque chose de nouveau. Entre 1960 et 1980, les courbes décrivant la criminalité au Québec, comme ailleurs en Amérique du Nord, étaient ascendantes, et entre 1980 et 1990, elles s'étaient maintenues à des niveaux élevés pour décroître par la suite. Les chapitres suivants de cette première partie considèrent des manifestations particulières de la délinquance et de la criminalité : les homicides, la relation entre la drogue et le crime, les gangs de rue, les réseaux criminels et la victimisation.

La deuxième partie est consacrée aux individus délinquants et criminels. Les jeunes délinquants, les délinquants sexuels, les femmes délinquantes et ceux qui sont atteints de troubles mentaux y occupent une place de premier plan. Certains chapitres de cette deuxième partie mettent à profit les acquisitions réalisées en criminologie développementale.

La troisième et dernière partie, consacrée à la justice et aux mesures pénales, traite de sujets qui se retrouvaient dans les éditions précédentes : la justice des mineurs, les mesures de réadaptation pour mineurs, les mesures pénales pour adultes et les mesures réparatrices.

Cette édition du *Traité*, pas plus que les trois précédentes, ne contient de chapitre sur l'administration de la justice pour adultes. La raison en est que le sujet n'a pas été étudié systématiquement par les criminologues québécois. Espérons qu'il sera traité dans un avenir pas trop lointain. De plus, le lecteur ne trouvera pas ici de chapitre sur la police et sur la sécurité privée. Ces sujets n'ont pas été laissés de côté : un autre ouvrage, le *Traité de sécurité intérieure* de Cusson, Dupont et Lemieux (2007) les développe longuement.

Les éditions précédentes du *Traité* contenaient une liste des publications. Dans la présente édition, la tradition se poursuit, bien qu'il y ait

certains changements. André Normandeau a dressé une liste des 50 livres les plus marquants parus depuis la fondation de l'École de criminologie. Cette liste témoigne de l'accroissement considérable des connaissances et de leur large diffusion au cours des cinquante dernières années. Le lecteur trouvera sur le site Internet de cette édition du *Traité* des listes complémentaires : toutes les publications éditées de 2004 à 2010, les thèmes des numéros thématiques de la revue *Criminologie*, les traductions de livres dans d'autres langues que le français ou l'anglais, les commissions d'enquête gouvernementales auxquelles des criminologues ont participé.

Le lecteur se rendra rapidement compte que le pluralisme épistémologique, théorique et méthodologique qui est l'image de marque des criminologues québécois est appliqué dans ce livre. Il y trouvera aussi des exemples de criminologie appliquée.

Chaque chapitre est assorti de deux bibliographies. Y sont mentionnés les textes les plus significatifs parmi ceux dont traite le chapitre. Le site Internet des Presses de l'Université de Montréal donne la bibliographie complète pour chacun des chapitres.

## RÉFÉRENCES\*

- BEAUSOLEIL, J. (1949). *Comment prévenir la délinquance*. Montréal: Institut de psychologie de l'Université de Montréal et Centre d'orientation.
- CUSSON, M., DUPONT, B., LEMIEUX, F. (2007). *Traité de sécurité intérieure*. Montréal: Hurtubise.
- LE BLANC, M., OUMET, M., SZABO, D. (2003). *Traité de criminologie empirique*. Troisième édition. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- MAILLOUX, N. (1956). Le problème de la délinquance au Canada. *Contribution à l'étude des sciences de l'homme*, 3, 193-206.
- SZABO, D., LE BLANC, M. (1985). *La criminologie empirique au Québec: phénomènes criminels et justice pénale*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- SZABO, D., LE BLANC, M. (1994). *Traité de criminologie empirique*. Deuxième édition. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

\* La bibliographie complète se trouve sur le site Internet des Presses de l'Université de Montréal: [www.pum.umontreal.ca](http://www.pum.umontreal.ca)

*Page laissée blanche*

# **Hommage à Denis Szabo et aux professeurs de l'École de criminologie de l'Université de Montréal**

*Maurice Cusson et Marc Le Blanc*

L'année 2010, qui marque le cinquantième anniversaire de la fondation de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, nous fournit l'occasion de rendre hommage à son fondateur et aux professeurs qui ont contribué à son développement.

## **DENIS SZABO, FONDATEUR DE LA CRIMINOLOGIE QUÉBÉCOISE**

En 1960, Denis Szabo a créé à l'intérieur du département de sociologie de l'Université de Montréal une unité d'enseignement de la criminologie qui allait rapidement devenir autonome et, plus tard, prendre le nom d'École de criminologie. Toujours en 1960, il a pris l'initiative de fonder la Société de criminologie du Québec, persuadé que, pour développer la recherche et, surtout, pour faciliter l'accès des diplômés au marché du travail, il fallait doter les décideurs et les intervenants d'un bon réseau de contacts. Un peu plus tard, en 1969, cherchant à consolider l'activité de recherche, il a mis sur pied le Centre international de criminologie comparée. Ces trois actes fondateurs ont institutionnalisé la criminologie, l'ont enracinée, dans la société québécoise, nous ont ouvert sur la communauté internationale des criminologues et ont mis l'École en excellente posture pour obtenir les ressources nécessaires au recrutement des enseignants et des chercheurs.



Il s'est trouvé deux ou trois esprits chagrins qui, ayant détérré quelques mémoires d'étudiants des années 1930 et 1940 et des réflexions sur le crime publiées dans d'obscures revues, en ont conclu que la criminologie existait au Québec bien avant l'arrivée de Denis Szabo. Ils n'ont pas voulu voir qu'avant lui, ni la criminologie ni les criminologues n'existaient vraiment. Il est évident que Szabo n'est pas parti de zéro et qu'il y a eu une préhistoire de la criminologie au Québec. Un certain nombre de psychologues, de psychiatres, d'éducateurs et de juristes avaient rédigé des textes touchant au domaine du crime, mais ces derniers ne pouvaient être qualifiés de scientifiques et ils ont rapidement sombré dans l'oubli, à l'exception de ceux de Noël Mailloux et de Bruno Cormier. Au Québec, avant 1960, il n'y avait pas d'institution ni de programme d'enseignement et de recherche portant spécialement sur le crime. La criminologie, en tant que champ multidisciplinaire à la fois théorique et appliqué, n'existait pas encore. À cette époque, le terme même de criminologie n'était pratiquement jamais employé et il n'était connu que d'un petit nombre de gens cultivés qui avaient entendu parler de Lombroso. Pourquoi minimiser le fait et nier l'évidence? La criminologie, telle qu'elle se présente aujourd'hui au Québec et telle qu'elle est exposée dans le *Traité de criminologie empirique*, a bel et bien été inventée par Denis Szabo. Qui plus est, c'était une innovation par rapport à ce qui se faisait en Europe et aux États-Unis. Il y avait sans doute de la criminologie en Europe, mais elle n'était pas une discipline autonome. Elle se réduisait le plus souvent à une annexe marginale hébergée dans une faculté de droit ou de médecine. On se contentait d'offrir aux étudiants un léger vernis de connaissances sur le crime et le criminel. Aux États-Unis, des départements de sociologie offraient des cours sur le crime, mais il n'y était question ni de criminologie clinique ni de psychologie criminelle.

La criminologie telle que Denis Szabo la concevait, et telle qu'il l'a bâtie en surmontant maints obstacles, est une synthèse de tous les éclairages que la psychologie, la sociologie, la psychiatrie et le droit apportent sur le phénomène criminel. Elle intègre la théorie, la recherche, la politique criminelle et l'action clinique. Elle s'intéresse aux institutions qui s'occupent du phénomène criminel : la police, les tribunaux, les établissements pour jeunes délinquants, les prisons et les autres composantes du système correctionnel. Elle considère le problème criminel sous toutes ses faces et examine toutes les solutions possibles.

Denis Szabo détestait les idéologies et redoutait les extrémismes dont il avait vu les ravages dans toute l'Europe, et particulièrement en Hongrie. Il savait bien que les problèmes criminels suscitent les passions et les opinions les plus excessives. Il a donc voulu dresser des garde-fous pour empêcher les jeunes criminologues de tomber dans le discours d'opinion et de s'inféoder à des systèmes idéologiques. La méthode scientifique fut un recours : cours de méthodologie et recherche empirique. Dès le début, professeurs et étudiants observaient, questionnaient, mesuraient, analysaient. Les recommandations ne venaient qu'ensuite : procédant de l'étude des faits, elles avaient plus de chances d'être pondérées, lucides et réalistes. Le deuxième garde-fou contre les dérives idéologiques a été l'ancrage dans la pratique : les stages et les emplois plaçaient les étudiants et les diplômés dans la réalité, ils apprenaient qu'ils ne pouvaient pas dire n'importe quoi.

Il a paru nécessaire à Denis Szabo de libérer la criminologie de la tutelle de la sociologie comme de celle de la psychologie et du droit. Il avait vu ailleurs, en France notamment, que la criminologie, du fait de son état de dépendance vis-à-vis d'une autre discipline, était freinée dans son développement et enfermée dans un point de vue réducteur. Une spécialisation dont l'indépendance fut très tôt reconnue et institutionnalisée permit à la criminologie de réaliser tout son potentiel.

Denis Szabo a voulu nous inscrire dans le concert de la criminologie internationale. À cet égard, le Centre international de criminologie comparée était notre tremplin. Les professeurs, les chercheurs et les étudiants étaient encouragés à aller dans les colloques et les séminaires internationaux confronter leurs idées avec celles des meilleurs.

Les remarquables réalisations de notre fondateur s'expliquent par sa grande connaissance des êtres humains et par son don de persuasion. Il avait une vision ample et juste aussi bien de la criminologie que de la place qu'elle pouvait occuper dans la société québécoise. Il avait fort bien compris le désir ambiant de réformer le système correctionnel, d'humaniser les prisons et de repenser les politiques en matière de crime. La conception qu'il avait de la criminologie – réformatrice, ouverte, théorique, empirique et pratique – répondait à ce besoin de changement. Il a mis au service de sa vision d'indéniables talents de tacticien et de stratège. Ainsi, il a créé la Société de criminologie du Québec parce qu'il avait besoin d'un organisme de ce genre pour faire accepter la criminologie et ouvrir aux diplômés de l'École l'accès au marché du travail. Par-dessus tout, Denis

Szabo a été un rassembleur. Sans lui, bon nombre de spécialistes ne se seraient jamais rencontrés. Il savait réconcilier les points de vue opposés. Il mobilisait les gens autour d'un projet commun.

### DES PROFESSEURS DÉVOUÉS AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

Les premiers professeurs ont relevé le défi lancé par Denis Szabo, et leurs successeurs poursuivent toujours les buts fixés initialement. Ils se sont sans cesse attachés à donner une formation scientifique et pratique adaptée aux besoins de la société. Ils ont mené des activités de recherche de plus en plus diversifiées et complexes sur le phénomène criminel, comme le montrent bien les quatre éditions du *Traité*. Ils ont assuré le rayonnement de l'École de criminologie dans les forums à visées scientifiques ou pratiques; leurs conférences et leurs publications sont innombrables.

Quelques milliers de bacheliers en criminologie ont été familiarisés avec une criminologie multidisciplinaire, scientifique et appliquée qui disposait de plus en plus d'options méthodologiques et de champs d'application. Plusieurs centaines de maîtres ont eu la possibilité d'appliquer la méthode scientifique dans des cas précis liés au phénomène criminel ou aux mécanismes de la réaction sociale face au crime. Plusieurs dizaines de docteurs ont fait avancer la recherche et ont amélioré la gestion des services criminologiques. Bon nombre d'entre eux ont enseigné dans des universités étrangères.

Nous adressons nos chaleureux hommages à ces professeurs. Dans la liste ci-dessous, nous les nommons dans l'ordre chronologique de leur arrivée à l'École de criminologie.

Szabo, Denis 1960 ;  
directeur 1960-1970

Ciale, Justin 1961

Fréchette, Marcel 1961

Beusoleil, Julien 1962

Goyer-Michaud, Francyne 1964

Ellenberger, Henri-F. 1965

Rico, José M. 1965

Gagné, Denis 1966

Gilbert, Jean-Paul 1966

Bertrand, Marie-Andrée 1967

Doyon, Emerson 1967

Fattah, Ezzat Abdel 1968

Normandeau, André 1968 ;

directeur 1970-1979

Landreville, Pierre 1969 ;

directeur 1983-1991, 2003-2005

Le Blanc, Marc 1969

Cusson, Maurice 1970 ;

directeur 1991-1995, 2001-2003

- Limoge, Thérèse 1970  
 Tremblay, Roch 1970  
 Elie, Daniel 1971  
 Lagier, Pierre-Marie 1973  
 Tardif, Guy 1973  
 Poupart, Jean 1977  
 Brodeur, Jean-Paul 1978  
 Lemire, Guy 1978 ;  
     directeur 1995-2001  
 Baril, Micheline 1979  
 Dozois, Jean 1979  
 Trépanier, Jean 1979 ;  
     directeur 1979-1983  
 Biron, Louise 1980  
 Lussier, Jean-Pierre 1980  
 Brochu, Serge 1986  
 Ouimet, Marc 1989  
 Casoni, Dianne 1992  
 Cousineau, Marie-Marthe 1992 ;  
     directrice 2009-2010  
 Tremblay, Pierre 1992  
 Proulx, Jean 1993 ;  
     directeur 2005-2009, 2010-2014  
 Jaccoud, Mylène 1994  
 Bacher, Jean-Luc 1995  
 Carbonneau, René 1998  
 Lafortune, Denis 1999  
 Wemmers, Jo-Anne 2000  
 Morselli, Carlo 2001  
 Vacheret, Marion 2001  
 Dupont, Benoit 2002  
 Lemieux, Frédéric 2002  
 Cournoyer, Louis-Georges 2005  
 Guay, Jean-Pierre 2005  
 Leman-Langlois, Stéphane 2005  
 Blais, Étienne 2006  
 Cortoni, Franca 2007  
 Guay, Stéphane 2007  
 Mulone, Massimiliano 2010  
 Tanner, Samuel 2010

*Page laissée blanche*

PREMIÈRE PARTIE

---

**LE PHÉNOMÈNE CRIMINEL**

*Page laissée blanche*

# 1

## **Analyse de l'évolution des données sur la criminalité, les tribunaux criminels et les services correctionnels au Québec de 1962 à 2008**

*Marc Ouimet*

**L'évolution de la criminalité selon les données provenant des sondages de victimisation**

**L'évolution de la criminalité selon les données officielles**

Le long terme

La Déclaration uniforme de la criminalité

Les crimes d'agression

Les crimes d'appropriation

Les autres crimes

L'indice de gravité de la criminalité

**L'évolution des données globales issues des tribunaux criminels**

**L'évolution des indicateurs correctionnels**

**Discussion**

La récession de 2008

Peut-on prévoir les tendances de la criminalité ?



- 7 Victimes et victimisations : les progrès récents  
en victimologie 199  
Jo-Anne Wemmers, Claire Chamberland,  
Marie-Marthe Cousineau et Stéphane Guay

Deuxième partie

**LE CRIMINEL**

- 8 La conduite déviante des adolescents : son développement  
et ses causes 227  
Marc Le Blanc
- 9 La délinquance féminine : un caractère spécifique à nuancer 273  
Nadine Lanctôt
- 10 Les adultes et les adolescents auteurs d'agression sexuelle 305  
Denis Lafortune, Jean Proulx et Marc Tourigny
- 11 Troubles mentaux et comportement violent :  
de la dangerosité à l'évaluation et à la gestion du risque 337  
Gilles Côté et Anne Crocker

Troisième partie

**LA JUSTICE ET LES MESURES PÉNALES**

- 12 Les mesures réparatrices 371  
Mylène Jaccoud
- 13 Les mesures pénales pour adultes 391  
Bastien Quirion et Marion Vacheret
- 14 L'évaluation clinique, les mesures et la réadaptation  
des jeunes délinquants 413  
Marc Le Blanc
- 15 50 ans de publications marquantes des professeurs  
de l'École de criminologie et des chercheurs  
du Centre international de criminologie comparée  
de l'Université de Montréal 443  
André Normandeau
- Les auteurs 449



# Traité de criminologie empirique

Quatrième édition entièrement revue et mise à jour

Située à l'intersection des sciences sociales, de la médecine, de la psychologie et du droit, la criminologie empirique fait l'étude scientifique du phénomène criminel. Depuis sa première édition en 1985, dirigée par Denis Szabo et Marc Le Blanc, ce traité se pose comme l'ouvrage de référence par excellence de la discipline et rend compte de l'ensemble des approches de la criminologie empirique des cinquante dernières années. Cette nouvelle version porte la signature de plus de vingt chercheurs, dirigés par Marc Le Blanc et Maurice Cusson.

Cette quatrième édition, publiée dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, explique les récents développements des divers domaines de la criminologie et propose des textes dans un ouvrage complètement restructuré.

**MARC LE BLANC** est professeur émérite à l'École de criminologie et à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal. **MAURICE CUSSON** est directeur et professeur émérite à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

## Ont collaboré à cet ouvrage :

Jean-Luc Bacher, Nathalie Beaulieu, Serge Brochu, Claire Chamberland, Gilles Côté, Marie-Marthe Cousineau, Anne Crocker, Fabienne Cusson, Chantal Fredette, Claudine Gagnon, Jean-Pierre Guay, Stéphane Guay, Mylène Jaccoud, Denis Lafortune, Nadine Lanctôt, André Normandeau, Marc Ouimet, Jean Proulx, Bastien Quirion, Catherine Rossi, Marc Tourigny, Marion Vacheret, Jo-Anne Wemmers.

34,95 \$ • 31 €

Couverture : © Shutterstock

[www.pum.umontreal.ca](http://www.pum.umontreal.ca)

ISBN 978-2-7606-2197-8



9 782760 621978